SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 29 janvier 2026 (PV-CX714)
12h
Local 1119 pavillon Ringuet

Présences
Professeur Pier-Luc Lajoie, président
Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales (VPAS)
Professeure Chloé Fortin-Bergeron, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)
Professeur Philippe Caron, trésorier
Professeure Lyne Cloutier, secrétaire
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

Pier-Luc Lajoie préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX714-29-01-2026-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 janvier (CX713)
4. Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs
5. Correspondance et information
6. Suivis - Chantier sur les structures de gestion académique
7. Publicité – Agenda AGE UQTR
8. Révision des Statuts
9. Présentation préliminaire de la prévision des produits et des charges 2026-2027
10. Primes aux officiers
11. Projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 5 février 2026
12. Rapport des membres du comité exécutif
    1. Secrétariat
    2. Trésorerie
    3. VPSC
    4. VPAU
    5. VPAS
    6. VPRT
    7. Présidence
13. Questions diverses
14. Huis clos – Gestion des ressources humaines

15. Date de la prochaine réunion régulière : 12 février 2026
16. Clôture de la réunion

CX714-29-01-2026-01 Ouverture de la réunion

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits. Le quorum étant constaté, le président souhaite la bienvenue aux collègues.

CX714-29-01-2026-02 Adoption de l'ordre du jour

La présidence de la réunion présente l'ordre du jour de la réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 714e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX714-29-01-2026-03 Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2026 (CX713)

PV-CX713-15-01-2026

La présidence de la réunion présente le procès-verbal de la 713e réunion du comité exécutif tenue le 15 janvier 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 713e réunion du comité exécutif tenue le 15 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité.

CX714-29-01-2026-04 Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs

La présidence de la réunion parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

CX714-29-01-2026-05 Correspondance et information

Le CAU mentionne que l'Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne a déclenché une grève ce jour dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de la convention collective. Le comité exécutif est d'avis de surveiller l'évolution de ce conflit de travail.

CX714-29-01-2026-06 Suivis – Chantier sur les structures de gestion académique

La VPAU assure le suivi des travaux liés au chantier.

Les scénarios financiers ont été présentés à l'équipe de déploiement. Des analyses financières ont été intégrées au processus décisionnel (quantification des scénarios), ce qui écarte certains scénarios (six facultés, vice-doyens cadres), car jugés financièrement non réaliste.

La composition du conseil de faculté a fait l'objet de discussion. Plusieurs enjeux ont été soulevés, notamment concernant le droit de vote pour les membres du conseil.

Plusieurs enjeux ont aussi été soulevés au sujet du respect du principe de subsidiarité (nombre de paliers décisionnels). Des réserves ont aussi été émises concernant la conservation de l'autonomie départementale.

Ensuite, la stratégie de communication et de consultation de la communauté sur les

différents documents produits a fait l'objet d'une discussion.

Lors de la 2e séance de négociation, le 29 janvier, le Syndicat a demandé à rencontrer la vice-rectrice à l'administration et aux finances, Mme Nancy Lemay, car il a été demandé à plusieurs reprises de quantifier les efforts de décentralisation des services administratifs, ce qui n'a pas encore été entendu. L'employeur a présenté un document identifiant des changements nécessaire à la convention collective. Plusieurs éléments et paramètres sont encore manquant pour entamer de réelle négociation.

CX714-29-01-2026-07 Publicité – Agenda AGE UQTR

La présidence invite le CAU à présenter le point.

Le CAU présente une demande de l'AGE UQTR pour l'achat d'un espace publicitaire dans son agenda 2026-2027.

Après discussion, les membres du comité exécutif autorisent l'achat d'un espace publicitaire d'un quart de page dans l'agenda 2026-2027 de l'AGE UQTR pour un montant de 350 $ avant les taxes.

CX714-29-01-2026-08 Révision des Statuts

La secrétaire présente une version préliminaire des amendements aux Statuts. Elle attire l'attention sur la proposition d'abolir l'assemblée générale des professeur.es. À la suite d'une discussion avec le secrétaire général de l'UQTR, Me Éric Hamelin, il appert que rien ne s'oppose à cette abolition – ni la Loi sur l'UQ, ni la convention collective, ni le Règlement de régie interne de l'UQTR – pourvu que le bulletin distingue les élections syndicales des élections des professeurs (conseil d'administration et commission des études), ce qui est déjà en pratique depuis quelques années.

Les membres du comité exécutif échangent sur les amendements proposés, et certaines modifications y sont apportées.

La secrétaire rappelle qu'à la réunion de travail tenue le 22 janvier 2026, le comité exécutif a travaillé sur le rôle et la composition des comités statutaires ainsi que sur les tâches des officiers. Des discussions devront se poursuivre concernant les responsabilités des officiers envers le personnel du Syndicat lors du point 14, *Huis clos – Gestion des ressources humaines*, du présent ordre du jour.

La secrétaire conclut en indiquant qu'elle présentera aux délégué.es du conseil syndical les amendements jugés significatifs à la réunion du 5 février 2026. Par la suite, le comité exécutif sera invité à se prononcer officiellement sur les amendements proposés lors de sa réunion du 12 février 2026. L'objectif est de présenter les amendements au conseil syndical le 12 mars 2026, puis à l'assemblée générale le 26 mars 2026 en vue de leur adoption.

Les membres du comité exécutif tiennent à remercier la secrétaire ainsi que le conseiller aux affaires universitaires pour le travail accompli.

Le point 14 Huis clos – Gestion des ressources humaines est traité avant le point 09 à 12h50.

CX714-29-01-2026-09 Présentation préliminaire de la prévision des produits et des charges 2026-2027

La trésorerie présente une version préliminaire du budget 2026-2027. Il indique que ce budget permettrait de dégager un excédent de 96 000 $ si le taux de la cotisation syndicale demeure à 1,5 %.

La trésorerie présente également divers scénarios de taux de cotisation syndicale, allant de 1,45 % (surplus) à 1,3 % (déficit).

Une version préliminaire du budget sera présentée aux délégué.es du conseil syndical lors de la réunion du 5 février 2026 afin d'amorcer une réflexion sur le taux de la cotisation syndicale pour l'année 2026-2027.

CX714-29-01-2026-10 Primes aux officiers

La présidence présente, à des fins de réflexion, une proposition de calcul des primes aux officiers, fondée sur le principe des primes accordées aux directions départementales et de programmes, afin de valoriser la tâche des officiers. La prime serait calculée en fonction du nombre de dégagements octroyés à chaque officier. Le coût total de la mesure, tel que présenté, s'élève à 43 750 $.

Si elle est acceptée et intégrée au budget 2026-2027 par l'assemblée générale, la prime serait versée aux officiers en poste au 30 avril de chaque année. Les primes des officiers élus en cours d'année ou qui quittant leurs fonctions avant la fin de l'année seraient, le cas échéant, calculées au prorata.

Les membres du comité exécutif échangent sur la proposition et se montrent favorables à ce que le sujet soit présenté à la réunion du conseil syndical du 5 février 2026.

CX714-29-01-2026-11 Projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 5 février 2026

La secrétaire présente le projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 5 février 2026. Elle souhaite que le point affaires découlant soit dorénavant ajouté de façon systématique à l'ordre du jour du conseil syndical.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS376)
4. Suivi - Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
5. Révision des Statuts (informations)
6. Tribune des délégué.es
7. Affaires budgétaires
    1. Prime aux officiers (informations)
    2. Budget 2026-2027 (informations)
8. Rapport du comité des relations de travail
9. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2025 (PV-CS375)
10. Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs
11. Dépôt de documents
    1. Procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX712 à PV-CX713)
12. Questions diverses
13. Date de la prochaine réunion régulière : 12 mars 2026
14. Clôture de la réunion

CX714-29-01-2026-12 Rapport des membres du comité exécutif

1. **Secrétariat**
   a. Rencontres régulières de travail avec le conseiller aux affaires universitaires et les officiers pour l'avancement de la révision des Statuts du Syndicat;
   b. 22 janvier : Animation de la réunion de travail avec comité exécutif pour développer les descriptions des rôles des officiers, des instances et des différents comités;
   c. 29 janvier : Suivi à faire au comité exécutif (description du comité des relations de travail et du comité de négociation, coordination du travail des conseillers et ajout des procéduriers et d'un calendrier des opérations).

2. **Trésorerie**
   a. Présentation de l'état des placements au 31 décembre 2025;
   b. Préparation du budget 2026-2027 du Syndicat.

3. **Vice-présidence aux services à la collectivité**

(absence)

4. **Vice-présidence aux affaires universitaires**
   a. 22 janvier: rencontre du comité de déploiement du Chantier;
   b. 26 janvier: rencontre avec le président et le VPAS en préparation aux négociations découlant du chantier;
   c. 28 janvier: Réunion du comité multisyndical en santé et sécurité au travail : les points intéressants pour les professeur.es (prise en charge SST des stagiaires, cadenassage des outils, CISS) ont été reportés à une rencontre ultérieure;
   d. 28 janvier: rencontre de l'équipe projet sur la nomination des doyens;
   e. 29 janvier: rencontre négociation chantier.

5. **Vice-présidence aux affaires syndicales**
   a. Climat délétère dans deux départements.
      - Des comportements inappropriés et répétitifs ont été rapportés. Lenteur d'intervention de l'employeur.
        - ✓ Dossiers en préparation par le procureur.
   b. Interprétation de l'article 10 de la convention collective et non-respect de l'article 10 de la convention collective (*cf. PV-CX712-01-12-2025-11.5.e*).
      - L'employeur refuse diverses utilisations de cours en surplus de tâche. L'employeur ne respecte pas le droit des professeurs d'inscrire leur tâche dans leur formulaire et de la soumettre telle quelle à l'assemblée départementale (amendement au grief).
        - ✓ L'employeur a proposé une rencontre de travail.
   c. Chantier sur la structure de gestion académique
      - Le Syndicat veut être impliqué dans les discussions entourant la formation de regroupements et ainsi réagir à toute infraction à la convention collective.
        - ✓ Rencontres de négociations bihebdomadaires.

6. **Vice-présidence aux relations de travail**
   a. Refus de remboursement des frais de scolarité – art. 14.05 *(PV-CX713-15-01-2026-08.6.b)*
      - Deux professeurs réguliers ont fait des demandes de remboursement pour des frais de scolarité. Perfectionnement ad hoc. Refus du DGAAP.
        - ✓ Dossiers clos.

- ✓ Sera portés à la prochaine négociation pour le renouvellement de la convention collective.

b. Incivilité et droit de représentation *(PV-CX713-15-01-2026-08.6.c).*
   - Non-respect des procédures et atteinte à la dignité. Refus d'être accompagnée pour lecture du 1er rapport d'évaluation; non-respect des procédures et délais (art. 11 et 18.03); pressions et de traitements injustes (art. 5.03); refus d'accompagnement syndical (art. 18.03); atteinte à la dignité.
     - ✓ Professeure en congé de maladie.

c. Évaluation 1er contrat – Report du vote et du dépôt auprès du vice-recteur *(PV-CX713-15-01-2026-08.6.d).*
   - À la suite du dépôt du Comité d'évaluation d'une professeure, l'assemblée départementale a reçue de nouvelles informations. L'assemblée départementale a reporté son vote. Le rapport d'évaluation ne pourra être remis au vice-recteur dans les délais prévus à la convention collective. L'assemblée départementale souhaiterait rencontrer la professeure. La professeure demande d'être accompagnée par le SPPUQTR Le Syndicat ne peut accompagner ou représenter un.e professeur.e vis-à-vis des collègues.
     - ✓ Professeure en congé de maladie.

d. Rattachement d'un cours (PV-CX713-15-01-2026-08.6.e).
   - Deux départements souhaitent rattacher un même cours à leur département respectif.
     - ✓ La commission des études entendra les représentants des professeurs des départements concernés.

e. Allégations de communications non respectueuses et de propos vexatoires (*PV-CX713-15-01-2026-08.6.h)*
   - #1 : Un professeur aurait tenu des propos non respectueux et vexatoires à l'égard d'une direction départementale.
     - ✓ #2 : Nouvelles infos : commentaires à caractères sexuels et propos inadéquats dans le cadre d'un cours
     - ✓ Avis disciplinaire au professeur – seulement deux éléments retenus.
     - ✓ Avis demandé au procureur.
     - ✓ Grief à venir.

f. Évaluation 1er contrat – Travaux du comité d'évaluation de la professeure
   - Évaluation d'une professeure (1er contrat). Processus irrégulier des travaux (pas d'aviseur technique, pas de déclarations de conflits d'intérêt remplies). Évaluation positive et reconduction du contrat de la professeure.
     - ✓ Discussions en CRT conjoint vs assurer le processus.
     - ✓ Lettre d'entente signée.

g. Congé parental et évaluation
   - Évaluation d'un professeur en congé parental. Le professeur ne désire pas prolonger son 1er contrat. Il souhaite être évalué.
     - ✓ Rencontre avec le professeur.
     - ✓ Lettre d'entente à venir.

h. Attribution de cours en tutorat et clause 10.18
   - Un cours en tutorat aurait été offert (donné) à des chargés de cours sans avoir été offert aux professeur.es du département au préalable.
     - ✓ Réception et réponse à la demande d'informations.
     - ✓ En attente de suivi auprès du professeur.

i. Annexe F Cours en ligne
   - Des professeurs refusent de prendre des mandats de direction pédagogique par crainte de perdre leur priorité sur cours en ligne.

- ✓ Rencontre du comité tripartite demandée
- ✓ Nouvelle cueillette de données - 28 janvier

j. Bureaux non octroyés
- ➢ 6 nouveaux professeur.es embauchés en décembre 2025 se retrouvent sans bureaux
  - ✓ Relance faite à la DGAAP adjointe, Mme Annie Stipanicic.

k. Imposition d'une directrice administrative
- ➢ Une directrice administrative est parachutée dans une clinique. Aucune consultation des directions pédagogiques.
  - ✓ Discussions avec la professeure porteuse du dossier.
  - ✓ Avis demandé au procureur
  - ✓ Demande d'informations supplémentaires - informations reçues
  - ✓ En attente de l'avis du procureur

l. Extension d'un programme dans une autre constituante UQ
- ➢ Réception d'un protocole d'entente signé par le recteur et le vice-recteur aux études et à la formation. Protocole basé sur la mise en action d'une option à laquelle le département a toujours rejeté. L'assemblée départementale n'a pas émis d'avis.
  - ✓ Discussions avec la professeure
  - ✓ Échange avec le doyen des études et suivi auprès du DDÉ et suivi du vice-recteur aux études et à la formation.
  - ✓ Le département est d'accord pour un travail d'évaluation
  - ✓ Dossier clos à la satisfaction de la professeure.

7. Présidence

a. Désigné par l'ensemble des syndicats pour être membre du comité de sélection de la direction du Service aux ressources humaines.
b. Analyse de la sentence arbitrale qui reconnait que l'Université n'a pas fait le nécessaire pour faire cesser une situation de harcèlement psychologique. Discussions afin de déterminer l'indemnité et les mesures à mettre en place pour assurer un milieu sain.
c. Rédaction de l'*Info-chantier* envoyé aux professeur.es le 26 janvier 2026.
d. Début des négociations dans le cadre du Chantier.
e. Rencontre avec la présidente de la Fondation de l'UQTR. Présentation de l'utilisation des fonds professoraux dans d'autres universités. La Fondation fera des démarches pour obtenir un avis fiscal.
f. Discussions avec la FQPPU afin de présenter les récentes sentences arbitrales au conseil fédéral à venir.

CX714-29-01-2026-13 Questions diverses

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX714-29-01-2026-14 Huis clos – Gestion des ressources humaines

Le point est traité à la suite du point 09 Révision des statuts.

Le président invite le conseiller aux affaires universitaires à se retirer de la réunion pour ce point.

Le président déclare le huis clos à 12h50.

Le huis clos est levé à 13h24.

CX714-29-01-2026-15 Date de la prochaine réunion

La présidence de la réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 12 février 2026.

CX714-29-01-2026-16 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 25.

Pier-Luc Lajoie
Président de la réunion

François Landry
Secrétaire de la réunion